

Avis public du scrutin

Municipalité Saint-Denis-sur-Richelieu

Date du scrutin 11 juin 2023

Par cet avis public, Yves Tanguay, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseiller – #5

- Michaël Gaudreault, 659, Chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu;
- François Berthiaume, 680, Chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu;

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivantes:

Jour du scrutin : **Dimanche 11 juin 2023 entre 10h00 et 20h00**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 4 juin 2023 entre 12h00 et 20h00**

Lieu : École primaire Saint-Denis, 290 rue du Collège, Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc, J0H1K0

4. Le recensement des votes sera effectué à l'école St-Denis à l'adresse suivante : 290 rue du Collège, Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc, J0H1K0 à partir de 20h00
5. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou son adjointe) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection : Yves Tanguay

Adresse : 129 avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc, J0H 1K0

Téléphone : 450-787-2244 ext. 6

Secrétaire : Karine Côté

Adresse : 129 avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc, J0H 1K0

Téléphone : 450-787-2244 ext. 5

Signature

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 31 mai 2023



Yves Tanguay

Président d'élection

SM-41 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171

Règlement sur le vote par correspondance, art. 6